

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2011

Présents : 26

J. Némoz – J Meyrand - D. Guillon – J. Barralier – F. Serpolier – D. Pageaux – C. Dupent – P. Scaffi – S. Lecoutre – M. Mouterde – JP. Rivier – Y. Esson – V. Poncin – V. Bruzzese – O. Merlin – F. Eymard – E. Bailly – R. Berchoux – JP. Berger – P. Tachet – C. Trichard – F. Peyret – E. Mallarte – MN. Bruyère – E. Berthet – F. Desseignet.

Secrétaire : Chantal Dupent

Le compte rendu du Conseil municipal du 24 Octobre 2011 a été adopté à l'unanimité

PRESENTION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS.

Par délibération en date du 24 octobre 2011 et afin de permettre aux enfants Saint-Clairois de participer à la vie de leur commune, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'un Conseil Municipal d'enfants.

Depuis lors, des élections désignant dans chaque école 2 élèves de CM1 et 2 élèves de CM2, dans le respect du principe de parité filles/garçons, se sont déroulées dans les différents groupes scolaires de la commune.

Listes des enfants élus dans chaque école :

ST PAUL – Ferri Matthieu – De Dianous Théo – Ducrocq Axelle – Ducrocq Chloé

VILLAGE – Tekfi Maëlle – Némoz Enzo – Airiau Rosanna – Françon Loïc

GLAY : Peyret Louis – Khelfi Inès – Fayon Maxime – Goncalves Timéa

GROUILLERES : Passi Vincent – Sanchez Jade – Bullion Vincent – Trzepalkowski Carla

Lors de la réunion du 22 Novembre 2011, les enfants ont élu leurs Maire et Adjoints :

Maire : Passi Vincent (les Grouillères)

Adjoints : Ferri Mathieu (St Paul) – Airiau Rosanna (Village) – Khelfi Inès (Glays)

3 commissions ont été créées : Sécurité – Environnement – Culture et loisirs.

Lors de la réunion du 6 décembre, les conseillers choisiront leurs commissions, encadrés par 2 élus. 3 référents élus seront à la disposition des enfants : E Mallarte – S. Lecoutre – C. Dupent.

Les nouveaux conseillers ont été présentés aux membres du Conseil Municipal et à N. Camacho, en présence de nombreux parents.

2 – SEDI : CONVENTION D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT/FT DU SECTEUR DE VARAMBON.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le projet définitif de financement pour l'enfouissement des réseaux BT/FT du secteur de Varambon. La commune souhaite poursuivre l'enfouissement des réseaux électriques basse tension et téléphoniques secteur de Varambon, effectuer des travaux de réaménagement ou de réfection de la voirie ainsi que la mise en place de nouveaux foyers lumineux.

Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité :

Après étude, le plan de financement est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 268 238€
- Le montant total des financements externes s'élèvent : 112 751€
- Les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élève à : 9 641€

La contribution aux investissements, pour cette opération s'élève à : **145 846€**

Afin de permettre au SE 38 de lancer la réalisation des travaux il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif.
- De la contribution correspondante au SE 38.

Ceci exposé le Conseil Municipal :

1. **Prend acte** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : 268 238€
- Financements externes : 112 751€
- Contribution prévisionnelle globale : 155 487€

2. **Prend acte** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **145 846€**

Paiement comptant en deux versements, acompte de 80% puis solde.

Travaux sur réseaux France Télécom :

Après étude, le plan de financement est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 67 773€
- Le montant total des financements externes s'élève : 14 698€
- Les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élèvent à : 2 726€

La contribution aux investissements, pour cette opération s'élève à : **50 349€**

Afin de permettre au SE 38 de lancer la réalisation des travaux il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif.
- De la contribution correspondante au SE 38.

Ceci exposé le Conseil Municipal :

1. **Prend acte** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : 67 773€
- Financements externes : 14 698€
- Contribution prévisionnelle globale : 53 075€

2. **Prend acte** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **50 349€**

Paiement comptant en deux versements, acompte de 80% puis solde.

Adopté à l'unanimité.

3 - MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET DE LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL.

Afin de se conformer aux directives de la CAF et de mettre en adéquation l'offre de service en faveur de la Petite Enfance avec les besoins des familles, il est proposé de modifier les règlements intérieurs des structures du Centre de Loisirs et du Multi Accueil, en intégrant notamment les nouveaux tarifs de l'ALSH, votés par délibération du 24 octobre dernier. Ces différents documents présentent les modalités d'inscription et de fonctionnement des structures, leurs horaires d'ouverture, la participation financière des familles, les fonctions du personnel etc...

Ceci exposé, il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver ces nouveaux règlements intérieurs modifiés.
- D'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Ces nouvelles règlementations entreront en vigueur dès le 1^{er} décembre prochain.

Adopté à l'unanimité (les différents règlements ont été joints à la notice explicative).

3' - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer avec la CAF un nouveau CEJ pour 2011 - 2014.

4 - MODIFICATION DANS L'ATTRIBUTION DES BAUX COMMUNAUX.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver une modification dans l'attribution des lots des terrains communaux en location :

- Cession par Monsieur BRACLOUD François du lot n° 58 de 5000m2 au profit de Monsieur Yves SABLIERE.
- Cession par Monsieur Yves SABLIERE du lot n°32 de 5000m2 au profit de Monsieur François BRACLOUD.

Cette opération prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2012.

Adopté à l'unanimité.

5 - INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR : ANNEE 2011.

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours, il est proposé d'allouer au Comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes une indemnité de conseil pour l'exercice 2011 au taux de 100%.

Cette indemnité est calculée sur la base des montants de dépenses des exercices 2008/2009/2010.

L'indemnité versée au titre de l'année 2011 et perçue après service fait sur la base des moyennes N-1, N-2, N-3 est arrêtée à la somme de 917,45€.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à la verser.

Adopté à l'unanimité

5' MODIFICATION DES COMMISSIONS.

Monsieur Paul SCAFI est nommé membre de la Commission Conseil Municipal d'Enfants.

Monsieur François BRACOUUD est nommé comme membre extérieur à la Commission PLU.

Voté à l'unanimité.

6 – VOTE DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES.

Il est proposé d'allouer les subventions complémentaires suivantes en faveur de :

- **L'AFEI (L'Association des femmes élues de l'Isère)** : la cotisation s'élève à 220€ et permet de :
 - ✓ Contribuer à l'application de la parité homme/femme dans toutes les instances politiques et publiques.
 - ✓ Organiser la mise en réseau des femmes élues.
 - ✓ Faciliter les missions des femmes élues du département par une information sociale, civique et politique.
 - ✓ Défendre et promouvoir la place et l'image des femmes au sein des assemblées élues.
 - ✓ Aider les élues à participer et à porter les décisions politiques de leur collectivité.

- **L'AFM (L'Association Française contre les Myopathies)** : Monsieur le Maire rappelle que depuis 1987, grâce aux dons issus de la générosité publique, l'AFM lutte contre la maladie avec pour objectif la guérison de ces pathologies évolutives et lourdement invalidantes, touchant aussi bien les adultes que les enfants.

Considérant que le Téléthon n'aura pas lieu cette année sur Saint-Clair, il est proposé d'aider cette association par le biais d'une subvention communale d'une valeur de 1000€ afin de soutenir financièrement l'action de la délégation de notre département touchant ainsi prioritairement les malades et familles concernées.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi de ces subventions et d'autoriser Monsieur le Maire à les verser.

Adopté à l'unanimité.

7 – DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET COMMUNAL.

a) Remboursement d'emprunt :

Afin de faire face à des dépenses supplémentaires relatives aux remboursements d'emprunt il est proposé d'affecter une somme complémentaire de 1000€ au compte 1641.

Cette dépense sera couverte par un retrait équivalent sur le compte 2031 « Frais d'études ».

N° DE COMPTE	DESIGNATION DES ARTICLES	MONTANT
1641	Emprunt	+ 1000€
2031	Frais d'études	- 1000€

b) Travaux rue Jean Moulin :

Pour permettre de régulariser le paiement de la part communale (renforcement de la défense incendie) sur les travaux rue Jean Moulin une convention et une décision modificative sont nécessaires. Les travaux payés par la commune de Saint-Clair s'élèvent à 57 724,94€TTC. Il convient de refacturer la part revenant au SIE soit 27 613,24.€ TTC. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose une décision modificative au budget communal :

N° DE COMPTE	DESIGNATION DES ARTICLES	MONTANT
458.1	Dépenses d'investissement	27 613,24€ TTC
458.2	Recettes d'investissement	27 613,24€ TTC

Adopté à l'unanimité.

7-3 : DELIBERATION CONCERNANT LA PARTICIPATION DES FAMILLES AUX CLASSES DE NEIGE :

PARTICIPATION FINANCIERE AUX CLASSES DE NEIGE

en fonction du quotient familial établi par la CAF

QUOTIENT FAMILIAL EN EUROS	ANCIENNE PARTICIPATION	NOUVELLE PARTICIPTION
Jusqu'à 400€	10% du coût du voyage	10% du coût du voyage
De 401 à 450€	15%	15%
De 451 à 500€	18%	18%

De 501 à 550€	21%	21%
De 551 à 600€	25%	25%
De 601 à 650€	30%	30%
De 651 à 700€	35%	35%
De 701 à 800€	45%	40%
De 801 à 900€	50%	45%
De 901 à 1000€	55%	50%
De 1001 à 1200€	65%	55%
De 1201 à 1400^e	75%	60%
Supérieur à 1400€	*****	75%

Adopté à l'unanimité.

A noter : pour les familles dont 2 (ou plus) d'enfants, partiront en classe de neige une réduction de 10% par enfant supplémentaire sera effectuée.

Pour les enfants du personnel communal, un demi-tarif sera appliqué.

7-4 /RETROCESSION DE PARCELLES

En bordure de l'impasse de Grisolles, rétrocession des parcelles : AH 774 : 18m² et AH 779 : 206 m² de l'Opac à la Commune qui les lui avait précédemment cédées dans le cadre de la construction du lotissement social de Grisolles.

8 – VOTE D'UNE MOTION EN FAVEUR DU CNFPT.

Afin de préserver les moyens nécessaires à un système de formation de qualité, véritable gage d'un service public local en pleine évolution, il est proposé au conseil municipal de voter une motion pour le rétablissement à 1% du montant de la cotisation versée au CNFPT par les collectivités locales.

De nombreux arguments plaident en faveur de ce rétablissement :

L'excédent financier cumulé sur la période 2004/2009, dû aux transferts de personnels et à la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle n'était que conjoncturelle et l'équilibre financier sera rétabli par le CNFPT dès la fin 2011.

- Les recettes de la cotisation se stabilisent à +1,5% en 2011 et devraient stagner à +1% pour les années suivantes.
- La croissance de l'activité formation engagée depuis 2009 progresse fortement.
- L'acquisition d'un siège à Paris a fait l'objet d'une recommandation de la cours des comptes dans son précédent rapport.

Ceci exposé, il est demandé au conseil municipal de voter une motion pour la défense du système de formation des agents de la Fonction Publique.

Motion adoptée à l'unanimité.

9 – MARCHES PUBLICS : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION.

Conformément aux articles L2222-23 et 5211-22 du CGCT, Monsieur le Maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation. Les derniers marchés passés sans formalité préalable et supérieurs à 2000 euros concernent :

Ligue de l'Enseignement (acompte classe de neige du Village)	4 092,00€
Chevalier (carburant d'octobre)	2 191,90€
Entreprise Buffin (concassé place du 8 mai)	2 569,21€
Ligue de l'Enseignement (2 ^{ème} acompte classe de neige du Village)	6 820,00€
Entreprise Cybois (acquisition socobois)	7 503,70€
SARL Séric (acquisition clôture parc de Glay)	6 479,93€
Saint-Clair Motoculture (acquisition Karcher)	2 700,00€
Saint-Clair Motoculture (révision hako) (balayeuse)	2 069,34€
Cabinet Protectas (honoraires renégociation contrats assurances)	2 392,00€

10 – QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur le projet de fusion CCPR/CAPV.

Un projet d'amendement commun a été proposé à la CPAV le 28 novembre dont voici la conclusion :

Prescription : Retrait de la prescription de fusion de la CAPV et de la CCPR.

Orientation : Il est préconisé un regroupement de la CAPV et de la CCPR. Il sera lancé une réflexion qui permettra à son issue de déterminer si un accord, établi par une volonté partagée des instances délibérantes des 2 intercommunalités et de leurs conseils municipaux, est possible, ou en cas de désaccord de fixer les modalités de coopération directe pouvant être mise en place.

- Plan Communal de Secours : information sur la journée d'alerte nucléaire du 31 janvier 2012.

Le document explicatif a été remis à chaque conseiller.

- Présentation des derniers travaux du Syripel.

